

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Un conseiller municipal était excusé.

Les décisions suivantes ont été prises :

- 1) Il n'est pas fait usage du droit de préemption sur la propriété cadastrée section C n°368 sis rue des Pras Maury,
- 2) Un élu référent a été nommé pour la filière Bois,
- 3) Deux référents territoriaux « Ambroisie » ont été nommés,
- 4) Une motion en faveur du stockage de l'eau a été votée,
- 5) Les tarifs municipaux 2021 ont été votés, seul le tarif des concessions au cimetière a été modifié,
- 6) L'entreprise BERGER TP a été retenue pour des travaux de préparation de voirie,
- 7) Le SDE de la Haute-Loire doit entreprendre des travaux d'enfouissement du réseau BASSE TENSION le long de la RD 7 pour un montant à la charge de la commune de 22 362.06 €,
- 8) Des travaux d'éclairage Public le long de la RD 7 seront réalisés par le syndicat d'énergies de la Haute-Loire : coût pour la commune 16 328.87 €
- 9) Modification du RIFSEEP pour les agents de Catégories C étendu aux agents titulaires et non titulaires,
- 10) La dénomination des voies de la commune dans le cadre des travaux réalisés pour l'adressage est approuvée.

A 22 heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.